

Initiation à la culture et à la sélection des blés populations

Deux demi-journées pour découvrir les spécificités des variétés anciennes et populations de blés

Public cible

Tous les paysan·nes de la région Centre Val de Loire installés ou en parcours d'installation.

Objectifs

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour lancer sa campagne de production de blés population : spécificités des semences paysannes et savoir-faire en termes de culture, sélection et de conservation de ces variétés populations.

Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

Contenu

Jour 1 : définition des particularités agronomiques des blés populations et paysans. Présentation de la démarche auprès de la Maison des Semences Paysannes ARDEAR CVL pour : acquisition de semences et identification des variétés adaptées à ses objectifs. suivis de parcelles et dynamique collective.

Jour 2 : exemples de parcours de sélection, et de plateforme d'expérimentation de populations.

Exercice pratique de caractérisation des blés populations chez le paysan accueillant.

Modalité d'enseignement

présentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques, observations et exercices pratiques de caractérisation au champ en tour de plaine, échanges dynamiques entre participant·es.

Modalités d'évaluation des acquis

Réalisation d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

Nom et numéro de déclaration d'activité de l'OF

ARDEAR CVL
N° OF : 24410107341

Références qualités

qualiopi

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 17/05/2021

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
204 € - Prise en charge par VIVEA sous conditions pour les contributeurs à jour. Autres profils, nous contacter).

Plus de renseignements

Audrey Barrier-Guillot, ingénieure agronome, animatrice technique et formatrice sur les semences paysannes à l'ARDEAR Centre-Val de Loire.
msp@ardearcentre.org
ARDEAR Centre-Val de Loire

Comment s'inscrire ?

Pour obtenir des précisions sur le contenu et sur le déroulement d'une formation, et pour vous y inscrire, contactez directement le responsable de stage.

Quelles sont les conditions de participation ?

Les Conditions générales de services et le règlement intérieur (applicables à tous stagiaires et valables pour l'ensemble de nos formations) sont accessibles ci-dessous ou sur simple demande auprès de l'ARDEAR Centre-Val de Loire.

Les dates et lieux des formations proposées sont susceptibles d'être modifiés par le responsable de stage en fonction des disponibilités et de la situation géographique des stagiaires inscrits. Nous nous réservons le droit d'annuler certaines formations si un nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint.

Comment financer ma formation ?

Pour les paysans, à jour de leurs cotisation MSA (chefs d'exploitation, cotisants solidaires, conjoints-collaborateurs et aides familiaux affiliés à la MSA), le coût de la formation est pris en charge par VIVEA à hauteur de 2000 euros par an environ (plafond individuel annuel).

Les frais liés aux déplacements, repas et frais d'hébergement éventuels restent à la charge de chacun.

Les porteurs de projet d'installation agricole selon le statut, voit avec le responsable de formation les possibilités de financement.

Les salariés agricoles sont invités à

prendre contact avec le FAFSEA (Fonds de formation des salariés agricoles) pour connaître les possibilités de prises en charge. Si vous êtes dans une autre situation, contactez le responsable de stage.

Autres possibilités pour accompagner l'accès aux formations

Le financement du fonds VIVEA couvre, dans la majorité des cas, la totalité du coût pédagogique de la formation. Pour certaines actions, ou en cas de dépassement du plafond individuel VIVEA, une contribution financière pourra être demandée au stagiaire. Les exploitants au réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt formation qui s'élève en 2019 à 10,03€/heure de formation (soit 70,31€/jour) dans la limite de 40 heures par année civile.

Pour financer le temps de travail passé en formation, les paysans peuvent demander un crédit d'impôt, calculé sur la base du nombre d'heures passées en formation (plafonné à 40h), valorisées au SMIC. Les attestations de formation remises en fin de formation valent comme document justificatif.

Le Service de remplacement : au titre de votre absence pour formation, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel au Service de remplacement valable jusqu'à trois mois après la date de la formation. Pour plus d'information contactez le Service de remplacement de votre département.

Taux de satisfaction : 95 % des stagiaires sont satisfaits.%

Horaires : de 13h00 à 17h30 - Prévoir une tenue vestimentaire adaptée.



Modalités d'accès : Accessibilité aux personnes handicapées. Contacter la responsable de stage.

Dates, lieux et intervenants

20 mai 2021 (4hrs) Lieu dit Orvilliers 28410 Broué
28410 Broué

18 juin 2021 (4.5hrs) Lieu dit Orvilliers 28410 Broué
28410 Broué

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à l'ADEAR de votre choix.